



CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)

Rôle	le CDAD doit recenser les besoins en matière d'accès au droit et s'appuyer sur les partenaires locaux pour mettre en oeuvre des projets nouveaux qui répondent à ces besoins. Son rôle consiste à définir une politique départementale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, à fédérer des financements de différentes origines pour piloter et coordonner des actions en matière d'accès au droit.
Présidence	Président du Tribunal de Grande Instance
Composition de la commission	<ul style="list-style-type: none"> - le Préfet ou son représentant (membre de droit), - les présidents du TGI de Beauvais (membre de droit) de Senlis et de Compiègne, - le recteur d'académie ou son représentant, - le président du conseil général de l'Oise ou son représentant, - le président de l'Union des Maires de l'Oise ou son représentant, - le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant, - le directeur des services pénitentiaires de probation et d'insertion ou son représentant, - les bâtonniers de l'ordre des avocats au barreau de Beauvais, Senlis et Compiègne - le président de l'une des trois caisses des règlements pécuniaires des avocats des barreaux de Beauvais, Senlis et Compiègne désigné entre elles ou son représentant, - le président de la chambre départementale des notaires de l'Oise ou son représentant, - le président de la chambre départementale des huissiers de l'Oise ou son représentant, - le président de l'association Entraide...
Représentant(s) UMO	1 représentant du Président de l'Union des Maires
Textes de référence	Loi n°98-1163 du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution à l'amiable des conflits / Décret n° 2000-344 du 19 avril 2000
Fréquence des réunions	au moins 2 fois par an.
Lieu des réunions	TGI de Beauvais

COMPOSITION	Commune/EPCI	Représenté par	M(maire) A (adjoint) CM (cons.mun) Psdt EPCI
	Montagny-Ste-Félicité	Jean-Paul DOUET	M

Date de désignation : mars 2009